

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Informatique - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Informatique - 1ère année comme suit :

Membres du jury

RAYNAUD Olivier, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

NOURINE Lhouari, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 1

BENDALI AMOR Fatiha, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

LOISEAU Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

GUITTON Alexandre, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 2

TOUMANI Farouk, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

BENDALI AMOR Fatiha, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

GUITTON Alexandre, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024